



C'est quoi une affaire classé sans suite

Par **hilka**, le **13/07/2008** à **10:36**

bonjour je voudrai savoir. c'est quoi une affaire classé sans suite

Par **JamesEraser**, le **13/07/2008** à **10:58**

L'opportunité des poursuites appartient au Procureur de la République.

Ainsi, lorsqu'un dossier lui parvient, il peut saisir la juridiction compétente pour statuer ou classer sans suite.

Le classement peut être décidé pour plusieurs raisons :

- absence d'éléments de preuve
- infraction insuffisamment caractérisée
- classement sous condition (indemnisation par exemple)
- irresponsabilité
- etc...

Le dossier est conservé dans les archives du TGI et ne pourra refaire surface qu'en raison d'éléments nouveaux à l'affaire, en règle générale.

Experatooment

Par **hilka**, le **13/07/2008** à **11:33**

merci est esque sa annule lse poursuites et la plainte deposé

???

Par **JamesEraser**, le **15/07/2008** à **14:00**

[citation]merci est esque sa annule lse poursuites et la plainte deposé ??? [/citation]

Les poursuite ne peuvent être mises en œuvre lorsque l'infraction est insuffisamment qualifiée ou en l'absence d'éléments sérieux de preuve. Le dossier dans son volet pénal est purement et simplement annulé.

Il en est de même en cas d'irresponsabilité.

Pour les cas de classement sous condition (généralement indemnisation des victimes), le dossier peut ressurgir lorsqu'il y a une nouvelle infraction de même nature qui est commise et avant le délai de prescription des poursuites concernant le dossier classé.

Experatooment